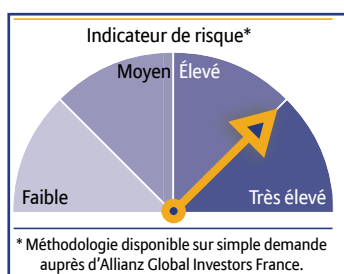


Actions -  
Zone euro

Fiche produit

# Allianz Euréco Equity



## Investir dans la planète : un projet porteur d'avenir

### La philosophie d'investissement

Allianz Euréco Equity s'inscrit pleinement dans l'engagement d'Allianz Global Investors et celui d'Allianz dans le développement durable.



Le fonds dispose d'un positionnement innovant combinant une approche ISR (Investissement Socialement Responsable) et thématique.

Le fonds est ainsi centré sur la thématique porteuse de croissance à moyen et long terme du respect de la planète. Nous sommes convaincus qu'en se rapprochant de l'écologie, l'économie renouera avec l'une des définitions les plus classiques de la science économique : l'affectation de ressources limitées à des besoins illimités. Nous cherchons donc à identifier les acteurs qui participeront à ce virage majeur à la fois technique, social, culturel, d'une ampleur qui pourrait être comparable à celle de la révolution industrielle. Réconcilier économie et écologie, est l'enjeu du XXI<sup>ème</sup> siècle.

### L'univers d'investissement

La principale source de valeur ajoutée du FCP est la sélection active de titres de sociétés, toutes capitalisations confondues, qui offrent une exposition à la thématique du respect de la planète c'est-à-dire un développement économique en harmonie avec l'environnement. Cette sélection s'opère au sein des pays de l'OCDE principalement. Toutefois, dans un souci de diversification de ses choix d'investissements, et dans le but de saisir toute opportunité de performance, le fonds pourra être amené à investir en dehors de son marché domestique au travers de

capitalisations sur le reste de l'Europe et éventuellement au sein du reste du monde à titre accessoire.

### La sélection des valeurs

La philosophie ISR d'Allianz Global Investors s'inscrit dans une démarche de sélection positive afin d'encourager les bonnes pratiques plutôt que d'encourir un risque financier, lié à l'exclusion de valeurs. Au travers Allianz Euréco Equity, nous recherchons des entreprises dont tout ou partie de leur activité peut être considérée comme ayant un impact positif sur l'écologie de la planète, et permet de limiter les effets néfastes du développement économique de l'homme en termes de dégradation de l'environnement et de pollution. Dans ce fonds, nous élargissons les thèmes d'investissement au-delà des seules énergies renouvelables.

Cette sélection s'opère, dans une optique de détention à long terme, sur des valeurs choisies sur la base d'analyses fondamentales, d'évaluation de leurs valorisations et des caractéristiques propres à chacune d'entre-elles.

L'analyse fondamentale conduit à apprécier chaque valeur en absolu et en relatif dans son secteur. Elle repose sur l'analyse de la stratégie de la société, son potentiel de croissance, sa structure de financement et sa capacité à dégager des bénéfices.

### Processus d'investissement

La construction du portefeuille du FCP s'articule autour de 3 étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : un filtre « Droits Humains » (exclusion des titres qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité).
- 2<sup>ème</sup> étape : analyse financière et sélection des titres en fonction de l'exposition à la thématique dans un univers de titres répondant aux critères ESG (environnementaux, sociétaux et gouvernementaux).
- 3<sup>ème</sup> étape : construction du portefeuille.

Note ESG moyenne du fonds supérieure à 2 sur notre échelle de notation de 0 à 4 ; minimum 90 % de l'actif avec une note ESG supérieure ou égale à 2.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA). De ce fait, il est investi au minimum à 75 % en titres éligibles au PEA.

Allianz Euréco Equity repose sur un principe de portefeuille concentré. L'investissement est, en effet, le reflet de convictions fortes.

La construction du portefeuille est optimisée par l'utilisation d'un outil de simulation et d'aide à la construction de portefeuille (APT).

De par la nature de la thématique d'investissement, le FCP a un biais sectoriel fort, les secteurs des matériaux de construction, de l'industrie, des utilities et des services aux collectivités étant fortement représentés dans le portefeuille.

Le Label ISR Novethic est attribué aux fonds qui s'appuient sur une analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) systématique et disposent d'une information exhaustive sur leurs caractéristiques extra-financières et leur composition ([www.novethic.fr](http://www.novethic.fr) pour plus d'informations).

## Le contrôle des risques

L'équipe de gestion dispose de plusieurs outils pour mesurer et piloter à tout moment le risque du portefeuille afin de s'assurer du respect des contraintes. Le processus d'investissement est en permanence supervisé par un contrôle des risques rigoureux.

## Atouts du FCP

- Un fonds combinant une approche ISR et thématique d'avenir « *Le Respect de la Planète* ».
- Un processus de gestion fondé sur des critères financiers mais aussi sur les critères liés à la thématique du « *respect de la planète* ».
- Une éligibilité au PEA.

## Risque principaux du FCP

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque lié au marché actions – Risque lié au choix des actions individuelles – Risque de change - Impact des produits dérivés.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

**Forme juridique :** FCP de droit français

**Classification AMF :** actions internationales

**Date d'agrément AMF :** 22 septembre 1989 (réorientation de la gestion le 16 juillet 2007)

**Code ISIN :** Part R : FR0010116137 - Part I : FR0010493981

**Durée de placement recommandée :** 5 ans

**Frais de gestion :** Part R : 1,4 % TTC, taux maximum - Part I : 0,70 % TTC taux maximum.

**Commission de souscription maximale :** Part R : 3 % - Part I : 5 % (dont part acquise au FCP : néant)

**Commission de rachat maximale :** néant

**Conditions de souscription/rachat :** les souscriptions et rachats sont centralisés quotidiennement à 12h30 et effectués sur la base de la valeur liquidative du jour. En cas de suspension de la valeur liquidative, les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant. Chaque Part peut être fractionnée en millièmes, dénommés fractions de Parts.

**Montant minimum de la 1<sup>ère</sup> souscription :** Part R : néant - Part I : 150000 €

**Valorisation :** la valeur liquidative est calculée quotidiennement. Elle est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Paris et jours fériés français légaux.

**Valeur liquidative d'origine :** Part R : 1524,50 € - Part I : 1000 €

**Libellé de la devise :** Euro

**Affectation des résultats :** capitalisation et/ou distribution

**Dépositaire :** Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

**Adresse de la Société de Gestion :** Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier 75444 Paris Cedex 09

Mise à jour le 01/12/2011